

Si l'on veut que les Nations Unies poursuivent une activité pleinement efficace dans ce domaine, il est essentiel de tenter des efforts parallèles sur le plan politique surtout de la part des parties les plus directement en cause pour transformer en une réalité plus durable la paix temporaire confiée à une force de l'ONU. S'il en va autrement, si les participants aux opérations de maintien de la paix se rendent compte que la situation risque de demeurer indéfiniment la même, je crains fort que les gouvernements soient moins enclins à répondre à de futures demandes de troupes.

L'an dernier, nous avons assisté à la création de deux nouvelles Forces au Moyen-Orient et au renforcement de celle de Chypre. Ces événements sont importants en eux-mêmes, mais ils peuvent également nous donner une leçon pour l'avenir. Du point de vue canadien, les opérations présentement en cours au Moyen-Orient ont des résultats encourageants et contribuent sans aucun doute à faire respecter les accords de cessez-le-feu et de dégageement. Mais il importe tout autant de souligner le fait que de nouveaux principes y ont été mis en application. Les participants ont été sélectionnés sur une base plus large que par le passé, et le financement des opérations a été assuré en vertu d'une contribution générale des membres des Nations Unies. Ces innovations ont rendu possible l'efficacité actuelle de la Force d'urgence au Moyen-Orient, et elles permettront à plus long terme d'envisager les opérations de maintien de la paix dans une nouvelle perspective.

Le cas de Chypre est moins satisfaisant. Malgré la présence de la Force d'urgence des Nations Unies, les combats ont repris dans l'île avec une violence sans précédent, du fait que la crise politique qui couvait depuis longtemps était demeurée sans solution. Qui plus est, les événements de Chypre nous ont prouvé, encore une fois, qu'à défaut d'entente et de collaboration de la part des belligérants, le rôle constructif d'une force de maintien de la paix se trouve grandement restreint.

Si nous voulons maintenir et accroître l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies, il nous faut formuler de nouveaux principes et appliquer de nouvelles techniques. Notre charte nous offre les moyens d'assurer une réponse efficace des Nations Unies à tout besoin futur en matière de maintien de la paix. Il y a des avantages manifestes à ce qu'il y ait entente au préalable sur la manière dont les opérations de maintien de la paix de l'ONU doivent être effectuées et contrôlées. L'expérience de la Force d'urgence des Nations Unies nous indique la voie à suivre. Sous l'autorité générale du Conseil de sécurité, les responsabilités seraient partagées entre le Conseil lui-même, le Secrétaire général, les États qui fournissent des troupes et les parties qui sont directement en